

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision ESP 2011-26 du 25 mai 2011 portant délégation de signature du directeur des espaces et du patrimoine à un chargé d'affaires en immobilier dudit département**

NOR : DEVT1115138S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des espaces et du patrimoine,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la décision n° 5797 du 9 mars 2010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Patrice Legris, chargé d'affaires en immobilier du département des espaces et du patrimoine, à l'effet de signer, en son nom, l'acte suivant :

- l'acte de vente, au profit de la SAEM Val de Seine Aménagement, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique, cadastrée AZ 38 et située avenue du Général-Leclerc, à Boulogne-Billancourt (92100).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 25 mai 2011.

*Le directeur des espaces et du patrimoine,*  
R. FEREDJ